



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02724

Numéro SIREN : 504 431 362

Nom ou dénomination : SFC GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2015 sous le numéro de dépôt A2015/031282



4676270

Dénomination : SFC GROUPE
Adresse : 18 avenue Félix Faure 69007 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2008B02724
n° d'identification : 504 431 362
n° de dépôt : A2015/031282
Date du dépôt : 09/12/2015

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
20/11/2015



4676270



Associés :

Bruno
LABORIER

Philippe
SALLE

Christophe
SCHOTT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**Sur l'apport en nature d'actions
et de parts sociales
de huit sociétés filiales**

35, avenue Général
de Gaulle
69110
SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél
04 72 16 16 16

Fax
04 72 16 16 17

Email
contact@sofagec.fr

Web
sofagec.fr

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE INSCRITE
À L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES - MEMBRE
DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE LYON

**SFC GROUPE
18 avenue Félix Faure
69007 - LYON**

504 431 362 – RCS LYON

SAS AU CAPITAL DE 100 000 €
452 736 184 RCS LYON
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR14452736184

SFC GROUPE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure
69007 - LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance du Tribunal de Commerce de LYON, en date du 12 novembre 2015, concernant la valeur des titres des sociétés FIDUCIAIRE CENTREX, AUDIGEC, SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL, SFC VIENNE, SFC CECABI, VALORIS EXPERTISE, VALORIS OFFICE et PHOENIX CONSEILS, que se proposent d'apporter différents associés desdites sociétés, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévue aux articles L.223-9 du Code de Commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans les huit projets de contrats d'apport à signer entre les associés apporteurs et la société SFC GROUPE. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Vous trouverez, ci-après, nos constatations et conclusions présentées, dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences et appréciation de la valeur des apports,
- Conclusion



SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

Les présents apports de titres envisagés visent à permettre aux associés exerçant dans les filiales de monter au capital de la société SFC GROUPE.

1.2. Présentation des sociétés et intérêts en présence

1.2.1. La société bénéficiaire des apports

Les apports de titres envisagés seront au bénéfice de la société SFC GROUPE, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5 240 530 €, divisé en 524 053 actions de 10 € l'une, dont le siège social est fixé à LYON (69007) 18 avenue Félix Faure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 504 431 362.

La société a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles qu'elles sont définies par les textes législatifs et réglementaires ainsi que par les normes et usages professionnels.

La durée de la société est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 28 mai 2107.

1.2.2. Les sociétés dont les titres sont apportés

1.2.2.1. La société FIDUCIAIRE CENTREX

La société FIDUCIAIRE CENTREX est une société par actions simplifiée au capital de 655 000 €, dont le siège social est fixé à LYON (69007) 18 avenue Félix Faure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 318 974 847.

La société a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée expire le 4 juin 2030.

Le Président de la société est la société SFC GROUPE.

La présente opération concerne l'apport des titres suivants :

- 210 actions détenues par Monsieur Michel PARDON

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

1.2.2.2. La société AUDIGEC

La société AUDIGEC est une société par actions simplifiée au capital de 208 800 euros, dont le siège social est fixé à LYON (69007) 18 avenue Félix Faure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 342 747 656.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée expire le 16 novembre 2086.

Le Président de la société est la société SFC GROUPE.

La présente opération concerne l'apport des titres suivants :

- 13 actions détenues par Madame Laure THOUVENEL
- 13 actions détenues par Madame Manon THOUVENEL
- 14 actions détenues par Monsieur Bertrand THOUVENEL
- 104 actions détenues par la société N.F.L.

1.2.2.3. La société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

La société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL est une société par actions simplifiée au capital de 601 000 euros, dont le siège social est fixé à PARIS (75011) 4 rue de la Pierre Levée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 331 191 825.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée expire le 28 novembre 2059.

Le Président de la société est Monsieur Pascal BEJON.

La présente opération concerne l'apport des titres suivants :

- 351 actions détenues par la société DUPLA PARS
- 351 actions détenues par la société FS CONSULTANTS

1.2.2.4. La société SFC VIENNE

La société SFC VIENNE est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est fixé à VIENNE (38200) 30 avenue Général Leclerc – Jazz Park – Bâtiment Le Miles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 507 881 415.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée expire le 3 septembre 2107.

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

Le Gérant de la société est Monsieur Charles Alexandre GIAUX.

La présente opération concerne l'apport des titres suivants :

- 20 parts sociales détenues par la société MASSON CONSEILS

1.2.2.5. SFC CECAVI

La société SFC CECAVI est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est fixé à GLEIZE (69400) Zac d'Epinay – 293 rue de la Farnière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE TARARE sous le numéro 753 186 659.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée expire le 7 août 2111.

Le Gérant de la société est Monsieur Nicolas FRITSCH.

La présente opération concerne l'apport des titres suivants :

- 500 parts sociales détenues par la société NFL

1.2.2.6. La société VALORIS EXPERTISE

La société VALORIS EXPERTISE est une société à responsabilité limitée au capital de 7 600 euros, dont le siège social est fixé à LYON (69007) 18 avenue Félix Faure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 478 214 075.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée expire le 12 août 2103.

Le Gérant de la société est Monsieur Michel PARDON.

La présente opération concerne l'apport des titres suivants :

- 46 parts sociales détenues par Monsieur Michel PARDON

1.2.2.7. La société VALORIS OFFICE

La société VALORIS OFFICE est une société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est fixé à LYON (69007) 18 avenue Félix Faure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 799 698 337.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée expire le 15 janvier 2113.

Le Gérant de la société est Monsieur Michel PARDON.

La présente opération concerne l'apport des titres suivants :

- 100 parts sociales détenues par Monsieur Michel PARDON

1.2.2.8. La société PHOENIX CONSEILS

La société PHOENIX CONSEILS est une société à responsabilité limitée au capital de 347 775 euros, dont le siège social est fixé à LYON (69007) 18 avenue Félix Faure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 530 778 133.

La société a pour objet l'exercice de la profession de gestion patrimoniale et sociale des clients du Groupe.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée expire le 14 mars 2110.

Les Gérants de la société sont Messieurs Lionel DUCROZANT, Régis COPINOT et Xavier PINON.

La présente opération concerne l'apport des titres suivants :

- 946 parts sociales détenues par la société XP CONSEILS
- 1.111 parts sociales détenues par la société DUCROZANT CONSEIL

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées dans les huit projets de contrats d'apports qui doivent être signés entre les associés apporteurs et la société SFC GROUPE le jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'augmentation de capital envisagée.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques essentielles des apports

Chaque associé concerné apporterait à la société SFC GROUPE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la moitié des parts sociales ou actions qu'il détient dans le capital des sociétés filiales concernées, soit :

- 210 actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX apportées par Monsieur Michel PARDON
- 13 actions de la société AUDIGEC apportées par Madame Laure THOUVENEL
- 13 actions de la société AUDIGEC apportées par Madame Manon THOUVENEL
- 14 actions de la société AUDIGEC apportées par Monsieur Bertrand THOUVENEL

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

- 104 actions de la société AUDIGEC apportées par la société N.F.L.
- 351 actions de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL détenues par la société DUPLA PARS
- 351 actions de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL détenues par la société FS CONSULTANTS
- 20 parts sociales de la société SFC VIENNE apportées par la société MASSON CONSEILS
- 500 parts sociales de la société SFC CECABI apportées par la société NFL
- 46 parts sociales de la société VALORIS EXPERTISE apportées par Monsieur Michel PARDON
- 100 parts sociales de la société VALORIS OFFICE apportées par Monsieur Michel PARDON
- 946 parts sociales de la société PHOENIX CONSEILS apportées par la société XP CONSEILS
- 1.111 parts sociales de la société PHOENIX CONSEILS apportées par la société DUCROZANT CONSEIL

Chaque apporteur a déclaré, pour ce qui le concerne :

- qu'il n'a jamais été en état de faillite, règlement judiciaire, liquidation des biens, redressement ou liquidation judiciaires et que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure de confiscation ;
- que les parts sociales apportées n'ont pas fait l'objet d'un transfert en garantie, ne sont gagées en aucune manière au profit des tiers et que l'apporteur a la libre disposition des parts apportées par lui ;
- que la société dont les droits sociaux sont apportés n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.

Pour sa part, la société SFC GROUPE, bénéficiaire des apports, a déclaré avoir eu parfaite connaissance des opérations effectuées par les sociétés concernées depuis le début des exercices en cours et que lesdites opérations ne sont pas de nature à modifier l'évaluation des droits sociaux apportés.

Les dividendes distribués au titre des exercices clos le 31 août 2015 reviendront au bénéficiaire des apports, à savoir la société SFC GROUPE.

Les plus-values d'apports bénéficient, selon le statut de l'apporteur, soit d'un régime de sursis d'imposition, soit d'une exonération partielle liée à la durée de détention des titres.

1.3.2. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apports est subordonnée :

- à la signature des contrats d'apports définitifs,
- à l'approbation desdits apports par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société SFC GROUPE,
- à la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société SFC GROUPE correspondant à la rémunération desdits apports.

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

1.3.3. Rémunération des apports

Les apports ci-dessus décrits seront rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la société bénéficiaire, créées par augmentation de capital, d'une valeur nominale de 10 €uros chacune.

- Au titre de l'apport des actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX :
 - Attribution à Monsieur Michel PARDON de 20.927 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
- Au titre de l'apport des actions de la société AUDIGEC :
 - Attribution à Madame Laure THOUVENEL de 684 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
 - Attribution à Madame Manon THOUVENEL de 684 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
 - Attribution à Monsieur Bertrand THOUVENEL de 735 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
 - Attribution à la société NFL de 5.468 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
- Au titre de l'apport des actions de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL :
 - Attribution à la société DUPLA PARS de 11.270 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
 - Attribution à la société FS CONSULTANTS de 11.270 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
- Au titre de l'apport des parts de la société SFC VIENNE :
 - Attribution à la société MASSON CONSEILS de 2.223 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
- Au titre de l'apport des parts de la société SFC CECABI :
 - Attribution à la société NFL de 337 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
- Au titre de l'apport des parts de la société VALORIS EXPERTISE :
 - Attribution à Monsieur Michel PARDON de 1.639 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
- Au titre de l'apport des parts de la société VALORIS OFFICE :
 - Attribution à Monsieur Michel PARDON de 384 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
- Au titre de l'apport des parts de la société PHOENIX CONSEILS :
 - Attribution à la société XP CONSEILS de 2.472 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,
 - Attribution à la société DUCROZANT CONSEIL de 2.903 actions nouvelles de la Société SFC GROUPE,

Soit au global, l'attribution de 60.996 actions nouvelles de la société SFC GROUPE.

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

Aucun avantage particulier n'est convenu ni stipulé au profit des apporteurs à titre de complément de rémunération.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors ils seront réalisés à leur valeur réelle résultant d'une estimation arrêtée par les intéressés.

1.4.2. Description des apports

Les titres des sociétés dont les apports sont envisagés dans le cadre de l'opération ont été évalués à leur valeur réelle, soit :

- Les titres de la société FIDUCIAIRE CENTREX ont été estimés à 2.517 € par action, soit 528.570 € pour les 210 actions apportées,
- Les titres de la société AUDIGEC ont été estimés à 1.328 € par action, soit 191.232 € pour les 144 actions apportées,
- Les titres de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL ont été estimés à 811 € par action, soit 569.322 € pour les 702 actions apportées,
- Les titres de la société SFC VIENNE ont été estimés à 2.808 € par part sociale, soit 56.160 € pour les 20 parts apportées,
- Les titres de la société SFC CECAVI ont été estimés à 17 € par part sociale, soit 8.500 € pour les 500 parts apportées,
- Les titres de la société VALORIS EXPERTISE ont été estimés à 900 € par part sociale, soit 41.400 € pour les 46 parts apportées,
- Les titres de la société VALORIS OFFICE ont été estimés à 97 € par part sociale, soit 9.700 € pour les 100 parts apportées,
- Les titres de la société PHOENIX CONSEILS ont été estimés à 66 € par part sociale, soit 135 762 € pour les 2.057 parts apportées.

Soit des apports d'une valeur globale de 1.540.646 € (un million cinq cent quarante mille six cent quarante-six euros), rémunérés par la création de 60.996 actions nouvelles de la société SFC GROUPE, de 10 € de nominal, soit une augmentation de capital de 609.960 €.

La différence entre la valeur des apports et le montant de l'augmentation de capital, soit 930.686 €, constitue la prime d'apport qui sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux Apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société SFC GROUPE sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen des projets de contrats d'apports des associés ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale des sociétés du groupe ;
- Consulté les comptes annuels des sociétés du groupe pour les exercices clos en 2013 et 2014, et le cas échéant, les rapports des commissaires aux comptes ;
- Consulté les derniers états financiers des sociétés dont les titres sont apportés, arrêtés au 31 août 2015 et non encore approuvés par les assemblées ordinaires annuelles à ce jour ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société SFC GROUPE, nous confirmant d'une part, que les informations comptables retenues pour l'évaluation des apports reflètent la situation actuelle et future de l'activité des sociétés concernées et d'autre part, l'absence, à la date du présent rapport, d'événements ou faits de nature à affecter dans ses aspects significatifs, l'évaluation des apports dans le cadre de l'opération envisagée.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par des personnes physiques ou par des personnes morales n'étant pas sous contrôle commun avec la société bénéficiaire.

Il a été décidé de retenir la valeur réelle estimée des actions et parts sociales apportées, en tant que valeur d'apport à concurrence du nombre de titres apportés.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par les associés concernés des parts sociales et actions apportées.

2.4. Appréciation de valeur de l'apport

2.4.1. Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports porteront sur des actions et parts sociales représentant :

- 7,06 % du capital de la société FIDUCIAIRE CENTREX,
- 6,90 % du capital de la société AUDIGEC,
- 10,38 % du capital de la société SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL,
- 9,30 % du capital de la société SFC VIENNE,
- 5 % du capital de la société SFC CECABI,
- 6,05 % du capital de la société VALORIS EXPERTISE,
- 5 % du capital de la société VALORIS OFFICE,
- 14.79 % du capital de la société PHOENIX CONSEILS.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur des titres apportés a été déterminée par les parties sur la base de la valeur des fonds propres au 31 août 2015, corrigée de la valeur vénale du fonds de commerce.

Cette valeur de fonds de commerce a été déterminée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé en dehors du groupe au cours du dernier exercice : coefficient de un (1) retenu pour les sociétés d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, coefficients variables selon les différentes natures de chiffre d'affaires pour l'activité de gestion patrimoniale et sociale.

2.4.3. Valorisation des sociétés

Pour apprécier la valeur des apports, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère pour l'intégralité des titres des sociétés concernées, basée sur l'utilisation de méthodes courantes d'évaluation d'entreprises du secteur d'activité.

Nous avons contrôlé les données chiffrées retenues, que nous avons confrontées aux usages et aux statistiques disponibles issues de transactions récentes.

Une attention particulière a été apportée à étudier les éventuelles plus ou moins-values latentes sur les postes d'immobilisations incorporelles et financières.

Nous avons également analysé la cohérence des valeurs retenues au regard de la rentabilité des sociétés, et notamment par l'application de multiples des Excédents Bruts d'Exploitation normatifs.

SFC GROUPE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
18 avenue Félix Faure

69007 - LYON

Les données chiffrées des états financiers des exercices clos en 2014 et 2015 ont été retenues comme références dans le cadre de l'application de ces méthodes.

2.4.4. Synthèse des valorisations

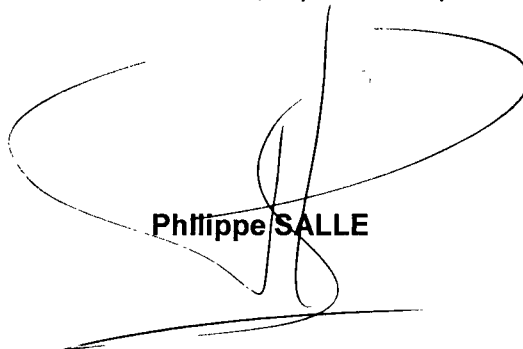
Les valorisations ressortant de ces approches confortent les valeurs d'apport, pour autant que les niveaux actuels d'activité se maintiennent sur les prochaines années.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 1.540.646 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, majoré de la prime d'apport.

Fait à SAINT FOY LES LYON, Le 20 novembre 2015

Le Commissaire aux Apports
SAS SOFAGEC, représentée par



Philippe SALLE